

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Les intérêts de l'Afrique du Nord aurent-ils le pas sur ceux de la Cannebière ?

Pendant que la Compagnie des Chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée prend des dispositions pour faciliter la traversée de Marseille par la création d'une gare maritime de voyageurs au quai de la Joliette comme il en existe à Dieppe, Boulogne, Calais, pour ne citer que ces trois villes, la Chambre de Commerce de Marseille, pour contrecarrer sans doute le projet en question, voudrait remblayer la partie du vieux port qui se trouve entre la Santé et un promontoire, devant l'Hôtel de ville.

Mais les protestations ne manquent heureusement pas de surgir contre un projet qui enlèverait à Marseille sa physionomie et son cachet bien connus.

Il faut espérer qu'elles feront échouer le projet, ce qui permettra la réalisation de celui du P.-L.-M. que tous les Nord-Africains souhaitent et réclament depuis des années.

Il est un fait certain, c'est que Marseille voit sa population augmenter chaque année de quelques milliers d'habitants; depuis la guerre, on estime à cent-cinquante mille le chiffre de cette augmentation, ce qui, avec les 550.000 qu'elle avait, ferait aujourd'hui 700.000 habitants.

Pour une population semblable, une gare unique, même de la dimension de celle de Marseille Saint-Charles, est manifestement insuffisante; aussi, parle-t-on d'un projet d'agrandissement de la gare de Marseille-Prado.

Nous ne le connaissons qu'imparfaitement et ne pouvons nous prononcer, mais il nous semble qu'il serait préférable de créer à la Blancarde une grande gare comme celle de Lyon-Brotteaux où les trains de ou pour la Méditerranée passeraient sans toucher Marseille-Saint-Charles par un raccordement entre les deux lignes de Paris-Lyon et Toulon-Nice-Vintimille. Marseille-Saint-Charles ne recevrait plus que les trains qui lui sont destinés de la direction de Lyon, des Alpes, de Vintimille, Cette, Tarascon et le Midi, de même qu'elle ne formerait que certains trains pour les dites directions citées plus haut.

En un mot, les grands express, les rapides de Paris-Lyon pour la Méditerranée ou inversement s'arrêteraient à la Blancarde au lieu de Saint-Charles qui serait évité. Non seulement l'économie de temps serait très réelle, mais Saint-Charles serait dégagée et surtout par la création d'une gare maritime à la Joliette.

Le réseau important de tramways, dont une ligne passe juste devant la gare de la Blancarde, et l'uniformité de prix seraient très précieux pour cette transformation.

On pourrait aussi utiliser la gare du vieux port, mais sa situation n'est pas fameuse pour une gare de voyageurs: elle ne pourrait l'être qu'autant que la Chambre de Commerce s'obstinerait à vouloir placer au vieux port les services postaux de l'Afrique du Nord. Dans ce cas, les trains maritimes de-

vraient arriver au vieux port par la Blancarde direct sans toucher à la gare du Prado qui se trouve placée dans un cul-de-sac tout comme Marseille-Saint-Charles.

Nous jetons là quelques idées qui nous ont été suggérées lors d'un passage dans la cité phocéenne où toute la population est unanime pour déclarer qu'avec ou sans grand escalier d'accès, la gare de Marseille-Saint-Charles ne répond plus depuis longtemps aux besoins toujours croissants de la ville et qu'il y a lieu de faire à la Blancarde ce qui a été fait à celle des Brotteaux.

Nous avons un sujet plus local à traiter aujourd'hui, mais la censure politique, prétendument supprimée par M. Ribot, ne nous le laisserait certainement pas passer. Pour ne pas paraître avec deux colonnes en blanc, comme tout récemment notre confrère du matin, nous nous occupons d'une question qui touche de très près aux intérêts de la Tunisie et de l'Afrique du Nord. Nous serions heureux si le projet que nous préconisons pouvait être étudié et pris en considération s'il est possible.

Il se peut que nous n'apercevions pas les difficultés d'un raccordement, mais sans ce raccordement, la gare de la Blancarde pourrait, à notre avis, commencer à fonctionner et les trains de la Méditerranée brûler Saint-Charles en s'arrêtant au dépôt des machines où auraient lieu les opérations du changement de machine et des fourgons à bagages.

Evidemment ce serait peu de chose, mais l'intérêt de la « brûlure » de Saint-Charles consisterait dans le « soulagement » de cette gare réellement trop surchargée.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

Au-Dessus de la Taxe

Le pétrole est cher aujourd'hui. On le vend — chose incroyable — ici, où il n'existe pas d'impôt sur la matière — le même prix qu'à Alger où il en existe un.

Mais nous nous demandons pourquoi l'autorité compétente ou non a réquisitionné le dernier chargement au lieu de le laisser simplement à ses destinataires?

Est-ce pour nous faire avaler plus aisément la pilule amère d'une augmentation de 0.25 par litre? Mais alors, que devient la taxe de 0.30 fixée par arrêté de M. le Résident général?

Est-ce que l'autorité en question a des pouvoirs plus étendus que ceux du représentant de la République française?

Jamais les sociétés qui ont le monopole de la vente de cette huile minérale n'auraient osé passer, outre à la taxe et surtout doubler presque le prix.

En attendant, réquisition ou non, nous demandons, puisqu'il y a un décret, qu'on ait la franchise de l'annuler et d'en faire paraître un nouveau annulant le premier avec le prix nouveau du pétrole par litre et par bidon. (3)

Que va devenir le stock restant? Quel prix devra-t-on le payer?

Si l'Etat juge à propos de maintenir sa réquisition, qu'il charge ses employés de l'écoulement du liquide et le public s'inclinera s'il sait que le produit de la vente, déduction faite du prix d'achat, entre dans les caisses du Trésor. Mais il ne se fait pas faute de murmurer parce qu'il trouve que les profiteurs ont beau jeu.

Comme nous n'avons pas grand espoir de voir accueillir favorablement notre requête, voici une recette donnée par le « Matin » qui diminuera le prix du pétrole, si elle est sérieuse. On peut toujours l'essayer :

Dans trois litres, même quatre, d'eau bouillante, faites fondre un kilo de cristaux (carbonate de soude). Ensuite, mais loin du feu, versez dans l'eau encore toute chaude un litre de pétrole. Bien agiter pour bien mélanger. Laissez refroidir et mettez en bouteille. Le pétrole sera parfait. Il chauffera tout autant qu'un autre. Si vous voulez une clarté plus blanche, ajoutez-y encore quatre boules de naphthaline, et vous aurez ainsi, avec un litre de pétrole, fait quatre litres...

Ce qui revient à dire qu'avec un litre de pétrole 0.55 et un kilo de cristaux de soude 0.35, soit 0.90, on en aurait 4 litres de matière inflammable.

LE SEMAINIER.

(3) Depuis la composition de cet article, un arrêté a été pris par la Municipalité de Tunis — parfaitement — qui fixe le prix à onze sous le litre, mais reste muet sur celui de la boîte.

NOS ECHOS

Les journaux pourront-ils continuer à paraître ?

Le papier devient rare et cher. La rame de 500 feuilles qui coûtait 3 francs avant la guerre se paie aujourd'hui 20 francs, ce qui fait une augmentation de 600 pour 100. C'est pour rien !

On conçoit aisément que les journaux aient de la difficulté à vivre et qu'il arrivera peut-être un jour, si la guerre dure longtemps encore où, faute de papier, plusieurs seront obligés de suspendre leur publication.

Quoiqu'il advienne, grâce aux précautions prises par notre administration, notre existence en papier est assurée jusqu'au 31 décembre 1918.

Mais, d'ici-là, nous espérons que l'Allemagne, épuisée, ruinée, aura capitulé depuis longtemps et que l'empire allemand, démembré, n'existera plus qu'à l'état de souvenir.

Anastasia

Tout le monde sait que M. Ribot a proclamé du haut de la tribune de la Chambre des députés que la censure politique n'avait pas sa raison d'être et qu'il donnait acte aux interpellateurs qu'elle n'existerait plus !

Faudrait-il dire que des paroles d'un ministre — fût-il d'âge aussi respectable que M. Ribot — autant en emporte le vent quand on a vu les coupes sombres opérées dans notre dernier numéro ?

Pour nos poilus

Franchement, c'est un peu raide sous un régime républicain. Nous combattons un ennemi qui a pour devise : la force prime le droit; en Tunisie, la censure ne fait pas autre chose puisqu'elle nous empêche de parler de faits qui, légalement, échappent à son examen.

Pour nos poilus de passage à Marseille

L'Association amicale des Algériens à Marseille, 33, rue Cannebière, reconnue par décret présidentiel comme œuvre de guerre, se consacre au soulagement de nos soldats nord-africains hospitalisés dans cette ville et elle héberge, dans la mesure de ses modestes ressources, nos vaillants poilus le plus souvent obligés de rester des huit, dix et même quinze jours à attendre le bateau qui les amènera dans nos pays.

Nous avons sollicité la générosité publique en faveur d'une œuvre aussi intéressante, mais notre voix ne paraît guère avoir été écoutée que de notre ami Fitoussi, délégué à la Conférence Consultative, et de la Municipalité d'Hammamel-Lif qui a bien voulu voter, sur la proposition de son sympathique vice-président M. Bertrand, une somme de cent francs.

Nous remercions ces donateurs et faisons encore un appel pressant à tous : Français, Tunisiens et même étrangers.

La Société a un comité des œuvres de guerre qui est composé de la façon suivante :

Président : M. de la Font, avocat au barreau de Marseille, ancien bâtonnier,

capitaine rapporteur près le conseil de guerre ;

Vice-président : M. Lutaud, ancien conseiller du gouvernement de l'Algérie et directeur du cabinet de M. le Gouverneur général Lutaud, son frère ;

MM. Polliard, de Cazeneuve, etc., etc.

Tout dernièrement, la société offrait un couscous à deux cents soldats blessés de notre vaillante armée d'Afrique qui ont fait grand honneur à notre plat africain.

Au dessert, une chaleureuse allocution patriotique a été prononcée par le comte de la Font, qui a rendu un juste hommage à notre héroïque armée d'Afrique, accourue à la défense de la mère-patrie française. L'éloquent président a proclamé l'union de tous par le triomphe de la France et de ses alliés sur la barbare Allemagne. Il a été vivement applaudi et acclamé, aux cris répétés de : Vive la France ! Vive l'Algérie ! Vive la Tunisie !

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons avec plaisir :

Marseille, le 27 juin 1919.

Cher Monsieur,

Veuillez-vous dire par votre journal toute notre reconnaissance à M. le Résident général pour les 500 francs qu'il vient de nous envoyer.

Croyez, etc.

Le Président des Algériens de Marseille, DE LAFONT.

Les braves

Nous adressons nos vives félicitations au capitaine de Gourlet, contrôleur civil de Sfax, qui vient de voir sa croix de la Légion d'honneur sans traitement changée avec traitement pour sa vaillante conduite sur le front où il reçut une blessure glorieuse aux côtés de son chef.

— Notre excellent confrère André Serrier, rédacteur en chef de la *Dépêche de Constantine*, qui a gagné les galons de sous-lieutenant et la croix de guerre avec deux palmes et quatre étoiles dont deux en or et deux en argent, se trouve actuellement à Constantine en congé de convalescence.

Confraternelles félicitations et meilleurs vœux.

— Nous apprenons avec plaisir que lors du guet-apens de Larissa, l'aspirant Michel Alapetite, fils de notre Résident général, eut une conduite brillante qui lui valut une citation à l'ordre de la brigade et sa promotion au grade de sous-lieutenant.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

— Nous sommes heureux de la citation avec attribution de la Croix de guerre que vient d'obtenir notre sympathique ami Gabriel Faure, maréchal des logis, 11^e S. M.

« Est allé sous le feu ennemi chercher le corps d'un camarade qui venait d'être mortellement blessé et l'a ramené avec le matériel qui avait été momentanément abandonné ».

Qu'il reçoive ici nos bien cordiales félicitations.

Vers la licence en droit

Nous adressons nos sincères félicitations à notre jeune confrère Albert Khiat, rédacteur au *Courrier de Tunisie*, qui vient de subir avec succès, devant la faculté d'Alger, les épreuves de la deuxième année pour la licence en droit.

Encore un petit coup de collier et notre confrère sera admis à faire partie de l'aréopage, but de ses aspirations.

Pourquoi on nous a changé l'heure

Si la Tunisie qui travaille, peine, sue et trime dans les bureaux, les magasins, les ateliers et autres chantiers souffre si terriblement du changement d'heure, l'explication nous est fournie par la Chambre de Commerce de Tunis, c'est pour l'unique train d'Algérie.

Et, le croirait-on, nous sommes peut-être bons à manger du foin, mais nous ne comprenons pas du tout la nécessité de l'avance de l'heure puisque notre heure d'hiver aurait été la même que celle adoptée en Algérie pendant l'été.

Comprenez qui pourra.

Défense d'expédier des journaux chez les neutres

Dans l'intérêt de la Défense nationale, le ministre a décidé que l'envoi des journaux ou publications périodiques dans les pays neutres par des particuliers, ne serait plus autorisé.

Seuls les journaux expédiés par les éditeurs ou les messageries et sous leur responsabilité, seront transmis à leurs destinataires.

Les voyageurs se rendant dans les pays neutres ne seront plus autorisés à transporter des journaux au-delà de la frontière.

Les Séquestres

Vous vous rappelez que nous avons institué des séquestres qui sont chargés d'administrer les biens des Allemands, des ennemis de la France et de leurs alliés, et, nous avons entouré cette mesure de toutes les précautions judiciaires; nous avons la surveillance du Parquet, nous avons la surveillance des magistrats, et aucun séquestre ne peut être nommé si ce n'est par un magistrat sur la demande du Parquet. Ces séquestres sont priés de gérer les biens des Allemands comme de bons pères de famille et dans un but uniquement conservatoire. Combien de fois avez-vous lu dans des jugements français : « Le séquestre doit exclusivement conserver la matière » et on s'est vraiment demandé si nous étions là pour faire les affaires des Allemands en nous bornant à conserver leurs biens. — et au besoin même à les augmenter.

Qu'est-ce que les Allemands ont fait pendant ce temps ?

Les Allemands ont nommé des administrateurs qu'ils appellent les « administrateurs de l'administration forcée », et ces administrateurs sont nommés par les autorités administratives, sans aucun contrôle, sans aucune garantie judiciaire. Ces administrateurs reçoivent des instructions des autorités administratives qui sont un peu arbitraires et ils n'administrent pas dans un but de conservation. Cela, je le sais de la façon la plus authentique, — car je l'ai par écrit, j'ai reçu cette réponse de la part d'un éminent séquestre allemand, dans une affaire que j'avais à traiter et dont il ne m'est pas permis de parler. — Eh bien, ce séquestre, un professeur en droit, auquel j'avais fait le reproche, par une voie neutre, de gérer les biens qui lui ont été confiés contrairement aux intérêts du séquestre dont lui, le séquestre, est le mandataire, supposé le mandataire légal, ce séquestre, dis-je, m'a répondu, et à son point de vue il avait parfaitement raison : « C'est une grave erreur, je ne suis nullement un conservateur. Il est vrai que je n'administre pas dans l'intérêt de l'administré, mais je n'ai pas été nommé pour cela. Le Gouvernement m'a donné comme instructions d'administrer les biens de cet étranger — entendez bien, puisque cela se rapporte à tous les administrateurs allemands — dans l'intérêt de l'ENSEMBLE DE LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ALLEMAGNE. »

Eh bien !... Pourquoi ne donne-t-on pas au Gouvernement français au moins la faculté d'exercer des représailles et de faire ce que font les Allemands avec les biens français ? Je ne dis pas que nous devions voler les Allemands; mais entre voler les Allemands et entre gérer leurs biens en bons pères de famille, il y a encore une grande nuance. Et il me semble qu'il y a certains remèdes à envisager pour remédier à cette façon de faire du Gouvernement allemand qui se pratique sur une très grande échelle, — notamment en Alsace-Lorraine où toutes les fortunes suspectes, donc toutes les fortunes françaises, sont considérées comme des fortunes ennemies et sont employées de la façon la plus cynique au profit des Allemands. IL FAUT AGIR DANS L'INTÉRÊT DE L'ENSEMBLE DE LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE en menaçant au moins l'Allemagne de lui rendre la pareille à titre de représailles. Ce sera la meilleure façon de sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts français.

Daniel BLUMENTHAL,
Ancien député protestataire au Reichstag,
ancien maire de Colmar.

LE BOCHE KONSTANTIN

Nous n'avons pas été les seuls à jeter un cri d'alarme au sujet de Konstantin et à réclamer son internement dans quelque séjour enchanté jusqu'à la fin des hostilités, afin de l'empêcher de nous nuire. Plusieurs de nos confrères de la presse mondiale — côté entente — ont été du même

avis et émis les mêmes craintes. Voici ce que publiait l'Observer de Londres le jour même où paraissait notre dernier numéro :

« D'après l'Observer, on espère dans les milieux officiels allemands, que l'entente permettra à l'ex-roi Constantin d'aller en Suisse ; il pourrait ainsi se rendre en Allemagne, où on lui confierait — car il est feld-maréchal allemand — le commandement d'une expédition qui partirait de Bulgarie contre les armées alliées.

« On est d'avis, en Allemagne, que les soldats grecs qui se trouvent actuellement à Goerlitz seraient prêts à marcher avec Constantin, puisque celui-ci serait appuyé par des troupes allemandes, autrichiennes et bulgares.

« Il convient de faire remarquer que les dépêches reçues ici, et relatives au voyage de Constantin, sont assez contradictoires, et qu'il n'y apparaît nullement que les puissances alliées permettraient au souverain déchu de se rendre en Suisse. Les déclarations faites à la Chambre des communes, par lord Cecil, semblent indiquer que l'on n'est pas encore fixé sur le lieu où séjournera le beau-frère du Kaiser. Aussi, croit-on assez généralement qu'une résidence en pays allié lui sera assignée ».

D'après une déclaration de notre premier, M. Ribot, celui-ci envisagerait avec sérénité l'éventualité de voir Constantin passer en Allemagne pour y prendre le commandement d'une armée ennemie destinée à opérer contre nous. Constantin jetterait ainsi bas le masque et sa félonie apparaîtrait aux yeux des neutres qui peuvent nous reprocher un acte d'énergie qui s'imposait depuis le 1^{er} décembre dernier, jour où les hordes à la solde massacrèrent nos braves marins dans les rues d'Athènes.

Sachons attendre et formons l'espoir de ne pas éprouver de déboires de cette trop grande mansuétude que nombre de nôtres ont de la peine à concevoir après les marques non déguisées d'hostilité de Constantin à l'égard des alliés.

ECHOS (Suite)

Incompréhensible avis

Nous lisons dans le *Petit Marseillais* l'avis suivant qui nous laisse rêveur : « A partir du mardi 26 juin, les étrangers, autres que les alliés et neutres, sont invités à se présenter à la préfecture, rue Sylvabelle, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, d'après l'ordre alphabétique suivant : mardi, A. B. C. ; mercredi, D. E. F. G. H. ; jeudi, I. J. K. L. M. N. ; vendredi, O. P. Q. R. S. ; samedi, T. U. V. W. X. Y. Z. » On a bien lu : les étrangers autres que les alliés et les neutres, ce qui revient à dire qu'il y a encore des enne-

mis qui séjournent librement en France et ils doivent foisonner puisque rien que dans la seule ville de Marseille, on les convoque, par ordre alphabétique, à des jours différents.

Et M. Malvy déclarait qu'il n'y avait plus de boches en liberté sur le territoire de la France !

De qui se moquait-il en faisant cette déclaration à la Chambre des députés ?

Si nos courriers sont torpillés, si nos ennemis sont mieux renseignés que nous sur tout ce qui touche à la défense du pays, il ne faut pas chercher ailleurs la source que dans ces ennemis qui ne devraient pas être tolérés dans notre principal port de la Méditerranée.

Boches, Austro-Hongrois, Turcs ou Bulgares, peu importe, tous dans des camps de concentration ou tout au moins loin de nos ports et surtout du littoral, que ce soit en France ou ici dans l'Afrique du Nord.

A propos de la maison Bleichert de Paris et de quelques autres firmes suisses

On nous demande si nous avons quelques renseignements sur la maison Ad. Bleichert et Cie, de Paris, 42, rue du Louvre, qui s'occupe de chemins aériens et d'installations de transbordement et transport, et à quelle nationalité elle appartient ?

Nous ignorons complètement cette maison ; aussi, serions-nous reconnaissant à ceux qui pourraient nous renseigner à son sujet.

On nous demande également des renseignements sur des maisons suisses Knib, Groesch et Greiff, montres Omega, Longines, fabrique de chocolat Kohler et Cailler, de conserves Heros.

Pour la firme Groesch et Greiff, ainsi que pour les conserves Heros, de Lensbourg, il n'y a pas d'erreur possible : ces deux maisons sont boches et ce serait s'exposer à des poursuites que d'entrer en relations avec elles. Mais pourquoi le Gouvernement s'obstine-t-il à ne pas nous renseigner sur les maisons ennemies de Suisse comme il a fait pour celles installées en Hollande avec lesquelles — chose incroyable — il est permis de commercer par l'intermédiaire des neutres ?

Nous rappelons à ceux qui se préparent à aller passer l'été en Suisse qu'il est prudent de bien s'assurer de la nationalité des tenanciers des hôtels, car les boches — naturalisés suisses ou non — pullulent dans cette branche dans la Suisse Helvétique et surtout qu'il est encore plus prudent de garder sa langue et de frayer avec le premier venu, qui est le plus souvent un espion.

Sur le B-G.

Nous faisons amende honorable. Les Travaux publics ont permis la mise en marche, sur la ligne d'Hammam-Lif, non pas de quatre trains supplémentaires, mais de 6, ce qui porte à 20 trains dans les deux sens.

Le public est presque satisfait : il le serait davantage si le train partant d'Hammam-Lif à 13.59 était retardé de 30 minutes, s'il en était un à 15.40 d'Hammam-el-Lif à Tunis et enfin si le train partant de Tunis à 23.05 était avancé à 20.40. Si ces modifications pouvaient être apportées de suite, la banlieue sud se déclarerait satisfaite.

Une belle citation

Nous publions avec plaisir les deux belles citations décernées à M. Paul Piétri, avocat, fils de notre ami l'avocat-défenseur bien connu, qui compte de nombreuses sympathies à Tunis :

ORDRE DE LA DIVISION

Citation du sergent-fourrier Piétri Paul-Antoine-Marie, du 4^e Régiment de Marche des Tirailleurs indigènes.

« A montré l'exemple d'un beau courage et d'un entier dévouement dans les circonstances difficiles, s'offrant en particulier comme observateur dans un arbre sous un bombardement des plus violents ».

ORDRES DE LA DIVISION ET DU RÉGIMENT

« Le 17 avril 1917 a entraîné vigoureusement ses tirailleurs à l'assaut jusqu'à ce qu'il soit grièvement blessé sur la position ennemie ».

Deuil

Nous adressons l'expression de notre profonde sympathie à M. et Mme Maurice Azerni et aux familles Azerni et Sciard qui viennent d'être cruellement éprouvées par la perte de leur enfant Victor-François-Marie Azerni, enlevé à leur affection à l'âge de neuf ans.

Condamnation d'un fraudeur

Les journaux d'Algérie publient de longs comptes rendus des débats de l'affaire Pansteri qui a eu son épilogue devant le conseil de guerre de Tunis et qui a valu cinq mois de prison et 2.900 francs d'amende à son auteur pour avoir tenté de faire accepter par l'administration militaire des marchandises précédemment refusées. De quel Pansteri s'agit-il, car il y en a un à Bône et un autre à Tunis ?

On sait que celui de Bône a été le courtier entre la maison Calo de Tunis et la Chambre de Commerce de Bône pour faire octroyer un emplacement réservé au port de cette ville pour y installer un dépôt de pétrole. Dans certains milieux bônais, on croyait que la maison Calo agissait pour le compte de la Société Italo-Américaine et M. G. Calo n'a jamais rien dit qui put détruire cette croyance.

Aujourd'hui, M. Calo prétend avoir agi pour son propre compte et garder l'affaire pour lui. Nous ne savons pas pourquoi à Tunis on critique assez vivement l'octroi de cette concession.

Dans les caïdats

Par décrets du 25 juin 1917, ont été nommés :

Si Salem Snadli, caïd de Zaghouan à Bizerte ;

Si Ahmed Lakhrou, caïd de Tebourouk à Zaghouan ;

Si Ali Sakkat, caïd des Ouled Ayar, à Tebourouk ;

Si Ahmed el Haddad, kahia de l'Enfida, caïd des Ouled Ayar ;

Si el Hadi Chahed, kahia de Soliman, kahia de l'Enfida ;

Si el Habib el Allem, kahia à Soliman.

Nous adressons nos félicitations aux promus et espérons que la mesure de rigueur extrême prise à l'égard du caïd de Bizerte sera considérée comme une sanction suffisante de la faute commise, car on nous dit qu'il a plutôt péché par négligence et qu'il y aurait de larges circonstances atténuantes en sa faveur.

Les petites annonces

Ce que l'on trouve aujourd'hui dans ces petites annonces d'un vertueux journal marseillais le 20 juin :

Julie femme, 44 ans, très sérieuse, désire place sous-maitresse de maison. S'adresser à etc., etc. ; ; ;

Que vont dire les braves commères ?

L'Argus de la Presse

poursuivant ses travaux documentaires, vient, grâce à la sûreté et à l'étendue de son organisation, d'éditer dans un volume méthodiquement ordonné, la *nomenclature des journaux et revues*, en langue française, avant continué à paraître pendant la guerre 1914-1917. C'est une œuvre que tous les professionnels voudront parcourir.

L'AMÉLIORATION DU VIEUX-PORT DE MARSEILLE

Le *Petit Marseillais* a reçu de M. Adrien Antaud, président de la Chambre de Commerce de cette ville, une longue lettre énumérant les raisons pour lesquelles l'honorable Compagnie qu'il préside a repris, pour le soumettre à l'enquête, le projet d'amélioration du Vieux-Port, présenté déjà en 1903.

Voici les passages principaux :

« Il faut sur les rives du Lacydon du mouvement et du trafic ; il faut des voyageurs, il faut de l'activité. Nos pères ne considéraient pas comme un idéal souhaitable l'inaccessibilité du Vieux-Port, eux qui n'avaient pas d'autres bassins.

« L'échec de toutes les combinaisons visant le Vieux-Port a tellement découragé l'administration qu'il a fallu toute l'insistance de la Chambre de Commerce pour remettre cette question à l'ordre du jour, et si elle est de nouveau écartée, c'en est fait à l'avenir actif de l'Acvedon et, par lui, du centre de la ville. Que ceux que cette responsabilité n'effraie pas l'encouragent, nous ne sommes pas de ceux-là.

« Par contre, nous sommes de ceux qui travaillent avec le P.-L.-M. à diriger sur nos rives le flux des voyageurs se dirigeant vers l'Afrique du Nord, dédifiés à leur offrir un cadre d'arrivée et départ qui éloigne de leur pensée toute déviation, ce qui ne nous empêche pas de caresser par la pensée, et bientôt de proposer ferme que, dans ce Vieux-Port, l'Exposition maritime qui n'a pu avoir lieu en 1916 se fasse pour fêter l'inauguration du canal de Marseille au Rhône, de la voie d'eau ininterrompue reliant Marseille à tout le bloc suisse-européen et qu'elle coïncide avec l'Exposition coloniale, ajournée, mais non abandonnée et que l'Exposition maritime peut rapprocher comme date.

« Les amoureux de l'esthétique auront alors toute satisfaction dans cet

admirable cadre, aussi beau en plein soleil que la nuit avec les fêtes vénitienes ; qu'ils nous fassent donc un peu crédit à cet égard, qu'ils nous offrent leur concours pour réaliser d'accord avec eux au lieu de s'en tenir à des objections toujours généralisatrices de stérilité.

« Que l'on me pardonne la vivacité de cette discussion ; mais le projet actuel est le fruit de quinze années passées à méditer les inconvénients de l'inertie qui refuse le bien pour avoir un mieux irréalisable, et je trouve que le moment est venu pour chacun de prendre ses responsabilités ».

Si la Chambre de Commerce opère de concert avec le P.-L.-M., on peut être certain que les intérêts de l'Afrique du Nord seront sauvegardés mais nous ne voyons pas très bien la création d'une gare maritime au Vieux-Port, dont les quais même agrandis tandis qu'elle serait parfaitement à sa place à la Joliette.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 20
15 c. adhésif, 5 c. pour les brisés

A vendre

une sonde de 14 tiges de 3 m. 28/28 à essai pour 25 tonnes
mèche Trépan
42 mètres de tuyau sur 0,08
1 bache 1^{re} qualité, 42 m² 6/7
S'adresser à M. PIALJART, propriétaire à Saint-Germain (Tunisie)

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Brami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Maisons boches ou embochées

Suchard, à Loerach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
Cai Servrégulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Specialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS

GUERISON DEFINITIVE SÉRIEUSE sans recrudescence possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqure
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 8 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigaderas-lieuses - Râteaux - Faucheuses

Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Atissage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djaz ra, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacie de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS
